



# JEAN-LUC PASQUIER

Consultant et chroniqueur horticole

Messieurs Olivier Kaeser et  
Claude-Alain Jacot  
Av. de Senalèche 41 et 45  
1009 Pully

Avry-devant-Pont, 12.9.2023

Objet : PPE Villardiez 38 à Pully (parcelle N° 1981 du cadastre communal)  
Concerne : remplacement d'un faux-cyprès de Leyland par une essence indigène

---

Cher Monsieur Kaeser,  
Cher Monsieur Jacot,

Je fais suite à ma visite sur place et vous transmets ci-après mon rapport d'évaluation de la situation relative au remplacement du faux-cyprès de Leyland par une essence indigène aux services économiques supérieurs.

Pour vous guider dans votre choix, je joins à ce présent courrier la « *Liste des essences de haies et arbustes indigènes adaptées au milieu urbain* » de la Ville de Pully sur laquelle j'ai surligné les essences adaptées à la situation et aux critères de biodiversité qui vous tiennent à cœur.

Je reste à votre écoute pour tout complément.

Tout en vous remerciant encore une fois pour votre confiance, je vous transmets, cher Monsieur, mes plus cordiaux messages.

Jean-Luc Pasquier

Eidg. Dipl. Gärtnermeister

Annexe : Liste des essences de haies et arbustes indigènes adaptées au milieu urbain



# JEAN-LUC PASQUIER

Consultant et chroniqueur horticole

## Rapport du 12 septembre relatif au faux-cyprès de Leyland et à l'état des lieux du 28 août 2023

---

Le faux-cyprès de Leyland (*x Cupressocyparis leylandii*) est un conifère à croissance vigoureuse qui atteint rapidement 20 à 30 mètres de hauteur (A. Bärtels, 1995).

Son intérêt ornemental est faible et ses valeurs écosystémiques sont très faibles. En l'état, cette essence ne peut pas être considérée comme arbre-habitat. Une analyse affinée selon la méthode « i-tree » ou selon le « barème de l'arbre » peut être mandatée auprès d'un spécialiste pour en connaître la valeur écosystémique effective.

Dans le contexte de la parcelle de la Copropriété PPE Villardiez 38, 1009 Pully 8 (RF 1881), ce sujet est problématique pour plusieurs raisons :

- Le houppier de ce jeune sujet mesure à ce jour env. 8 m de hauteur pour 5 m de diamètre,
- Sa croissance annuelle actuelle est d'env. 1 à 1,5 m en hauteur pour 0.5 à 0.8 m en largeur,
- Sa croissance peut atteindre plus de deux mètres les années de bonne croissance,
- Planté à moins d'un mètre des limites de la parcelle, sa hauteur légale ne peut être maintenue à long terme sans dénaturer sa forme naturelle et générer des dégâts physiologiques menaçant son état de santé et par extension sa survie,
- Son emprise racinaire superficielle menace les infrastructures visibles à proximité immédiate du tronc (mur de soutènement, muret, escalier et clôtures situés entre 50 et 80 cm du tronc),
- Des dégâts aux canalisations très proches du tronc et des dégâts dû à la croissance racinaire souterraine sont à attendre,
- Les principaux axes racinaires sont déjà apparent ou soulèvent le sol à de nombreux endroits et rendent la tonte problématique,
- Les racines superficielles et l'acidité des retombées du houppier (écaillés, brindilles) assèchent le sol et freinent la croissance du gazon,
- Sous la zone du houppier, une natte synthétique verte a été mise en place afin de maintenir un effet de verdure sur la surface desséchée en permanence,
- L'efficacité des panneaux solaires situés sur la toiture voisine risque d'être impactée à court terme,
- Ce conifère n'abrite aucune faune, insecte, pollinisateur et n'a aucune valeur en termes de biodiversité

En outre, le faux-cyprès de Leyland, tout comme les thuyas, n'est plus recommandé à la plantation par les professionnels car il souffre du prolongement des épisodes de sécheresse liés au dérèglement climatique. Ce phénomène est encore plus prononcé dans les milieux construits lorsque la profondeur du sol n'est pas optimale et où le rayonnement des constructions à proximité immédiate renforce l'effet « îlot de chaleur » comme c'est le cas à cet emplacement.



# JEAN-LUC PASQUIER

Consultant et chroniqueur horticole

Lors de l'inspection des lieux, le soussigné a constaté une grande quantité de brindilles sèches sur les pousses de l'année et un houppier démontrant déjà des signes de stress hydrique prononcé. De plus, la nature du sol semble de mauvaise qualité au vu des plantes indicatrices présentes aux environs immédiats du faux-cyprès concerné.

En conclusion, je recommande le remplacement du faux-cyprès par la plantation d'un arbre indigène selon la liste en annexe. Afin de multiplier les effets positifs de ce remplacement, je recommande d'accompagner cette plantation par un sous-couche végétale composée de plantes vivaces et de petits arbustes indigènes qui garantiront une attractivité optimale pour la biodiversité et qui contribueront au bon équilibre hydrique de l'ensemble.

Jean-Luc Pasquier

Eidg. Dipl. Gärtnermeister

Annexe : Liste des essences de haies et arbustes indigènes adaptées au milieu urbain



## Liste des essences de haies et arbustes indigènes adaptées au milieu urbain

---

### Arbustes

Amelanchier ovalis (amélanchier)	Lonicera xylosteum (Chèvrefeuille des haies)
Berberis vulgaris (Epine-vinette)	Mespilus germanica (Néflier)
Colutea arborescens (Baguenaudier)	Prunus mahaleb (Prunier de Sainte-Lucie)
Cornus mas (Cornouiller mâle)	Prunus spinosa (Epine noire)
Cornus sanguinea (Cornouiller sanguin)	Rhamnus cathartica (Nerprun purgatif)
Corylus avellana (Noisetier)	Ribes alpinum (Groseiller des Alpes)
Cotinus coggygria (Arbre à perruque)	Ribes uva-crispa (Groseiller épineux)
Crataegus laevigata (Aubépine)	Rosa canina (Eglantier)
Crataegus monogyna (Aubépine monogyne)	Salix caprea (Saule marsault)
Eunonymus europaeus (Fusain)	Salix purpurea (Saule pourpre)
Frangula alnus (Bourdaine)	Sambucus nigra (Sureau noir)
Hippocrepis emerus (Coronille)	Sambucus racemosa (Sureau rouge)
Hippophae rhamnoides (Argousier)	Taxus baccata (If)
Ilex aquifolium (Houx)	Viburnum lantana (Viorne lantane)
Laburnum anagyroides (Cytise)	Viburnum opulus (Viorne obier)
Ligustrum vulgare (Troène)	

### Plantes grimpantes

Clematis alpina (Clématite des Alpes)	Humulus lupulus (Houblon)
Clematis vitalba (Clématite des haies)	

### Légende des couleurs (ajout de M. Pasquier):

Caduc

Persistant